

Centimètre par centimètre, les démineurs passent le sol au peigne fin pour détecter et neutraliser toutes les mines qui pourraient y être enfouies. Chaque jour, des cours d'école, des terres agricoles, des routes et d'autres infrastructures précieuses sont ainsi rendues à un usage normal.

« Chaque État partie s'engage à détruire toutes les mines antipersonnel dans les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle, ou à veiller à leur destruction, dès que possible, et au plus tard dix ans après l'entrée en vigueur de la présente Convention pour cet État partie. » – Article 5.1 de la Convention d'Ottawa